



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE SOUS-PREFET DE LORIENT

**DIRECTION DU CABINET
ET DE LA SECURITE**

Service Interministériel
de Défense et de Protection Civile
Affaire suivie par Mme Françoise LE GROGNEC

☎ : 02.97.54.86.07

☎ : 02.97.54.86.12

✉ : francoise.le-grogneec@morbihan.gouv.fr

■ : CR Clic DPL

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION
DE LA SOCIETE DES DEPOTS PETROLIERS DE LORIENT
COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} DECEMBRE 2011 - 14H30 – MAIRIE DE LORIENT**

Participaient à cette réunion placée sous la présidence de M. LAVAULT, secrétaire général de la sous-préfecture de Lorient :

Collège administration :

M. VAILLANT, SIDPC, Préfecture du Morbihan

Commandant THOMAS, DDSIS du Morbihan

M. BLANDIN, DDTM du Morbihan

M. GAVEL, DREAL

Collège collectivités territoriales :

M. METAIRIE, Maire de Lorient

M. AUCHER, adjoint au Maire de Lorient

M. COZILIS, Cap l'Orient

Mme MAINGUY, Région Bretagne

Collège exploitants :

M. LE BRIS, Chef des Dépôts Pétroliers de Lorient

M. JEGOUSSE, Responsable logistique régional Total France

M. BRUGER, CCI du Morbihan

Collège riverains :

M. TONNERRE, association « Rade Environnement »

Collège salariés :

M. LE MENACH, Opérateur Dépôt Pétrolier de Lorient

Autres participants :

Mme LE GROGNEC SIDPC, Préfecture du Morbihan

Capitaine Eric SZYMZAK, SDIS

Mme DELASNERIE, DREAL

M. HERRY, Directeur général des services techniques de la ville de Lorient

M. CORBEL, Cap l'Orient

M. CATALOGNE, Cap l'Orient

Mme LIVORY-MOSER, AUDELOR

M. Jean-Claude BARON, Mairie de Lorient
Mme Florence BOLLET, Mairie de Lorient
M. VIAL, Dépôts Pétroliers de Lorient
M. FISCH, Dépôts Pétroliers de Lorient
M. MAZO, Société TOTAL
Mme TONNERRE, sous-préfecture de Lorient

Absents excusés :

M. Loïc LE MEUR, Vice-Président de Cap l'Orient
M. LE DISCOT, DIRRECTE (unité territoriale du Morbihan)

Absents :

M. Dominique LEROUX, représentante du comité d'établissement de la direction régionale
SEM « Lorient-Keroman »

*
* *
*

GLOSSAIRE

AM : Arrêté Ministériel

AOT : autorisation d'occupation temporaire

AP : Arrêté Préfectoral

AS : Autorisation avec Servitudes

Boil-Over : Phénomène à cinétique lente qui débute par un feu de cuvette, qui s'il n'est pas maîtrisé se communique à la surface du bac. A ce stade, la température du liquide contenu dans le bac va augmenter progressivement en générant une onde de chaleur qui va peu à peu migrer vers le fond du bac. Si ce bac contient un liquide inflammable et un fond d'eau, l'onde de chaleur, lorsqu'elle va atteindre l'eau va entraîner une vaporisation instantanée de cette dernière, et par effet piston, projeter la totalité du contenu du bac hors de celui-ci, en créant une boule dont la taille peut être importante en fonction de la quantité de liquide inflammable projetée.

Ce phénomène aura pour conséquence des effets thermiques par rayonnement de la boule de feu. Le « Boil-Over » est un accident extrêmement rare. Pour les gazoles il n'y a pas de Boil Over classique (effets étendus). La circulaire MEDAD du 23 juillet 2007 écarte la probabilité d'un risque « Boil Over » classique, tout en maintenant le risque « Boil Over » en couche mince et introduit un phénomène nouveau : la montée en pression d'un bac pris dans un incendie, qui peut affecter tous les liquides inflammables quelle que soit leur nature. En l'absence de formule adaptée au calcul des zones d'effets de ce phénomène, la circulaire demande de retenir les distances d'effets associées au « Boil Over classique ». Ce phénomène peut toutefois être évité par la mise en place d'évents de respiration correctement dimensionnés pour évacuer le gaz en surpression.

Boil Over » en couche mince : (pour des stockages de produits raffinés type gazole, fioul) montée en pression d'un bac pris dans un incendie, qui peut affecter tous les liquides inflammables quelle que soit leur nature.

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DD SIS : Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

DGS : Directeur Général des Services

DPL : Dépôts Pétroliers de Lorient

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IIC : Inspection des Installations Classées

LI : Liquide Inflammable

PPI : Plan Particulier d'Intervention

PPRt : Plan de Prévention des Risques technologiques

Pressurisation d'un bac pris dans un incendie : Evaporation du liquide au sein du stockage puis montée en pression lente. Si la pression est suffisante, l'enveloppe du réservoir cède et les vapeurs qui s'échappent du réservoir s'enflamment au contact du feu de nappe.

SGS : Système de Gestion de la Sécurité

SH/SB : Seuil Haut / Seuil Bas

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

UVCE : explosion d'un nuage de gaz consécutive à un débordement de réservoirs essence

URV : Unité de Récupération des Vapeurs

*
* *
* *

M. METAIRIE, maire de Lorient, ouvre la réunion et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 24 novembre 2010

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2010 est approuvé.

2) Présentation du bilan annuel du SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

M. LE BRIS présente, à l'aide d'un diaporama (annexe1), les points suivants :

1. Actions réalisées pour la prévention des risques

Au total 34 personnes ont bénéficié en 2010 d'une formation ce qui représente 826 heures soit environ 4 h 00 par jour. Dans le cadre de l'identification des dangers évaluation des risques, au titre du volet « santé », aucune présence de légionnelles n'a été constatée en 2010 et en 2011.

2. Principaux travaux réalisés pour la prévention des risques

Ceux-ci sont les suivants :

- Construction d'une installation Ethanol (coût de 1 500 KE)
- Remplacement des charbons de l'URV (150 KE)
- Contrôle et mise en peinture des bacs 34 et 35 sur le site de Kergroise (coût 1 500 KE), travaux de compartimentage des cuvettes (200 KE),
- Mise en place d'une supervision sur le dépôt de Kergroise (100 KE)

L'ensemble de ces travaux représente un investissement annuel de plus de 4 000 KE, 845 KE pour la sécurité, 339 KE pour l'environnement, 3 044 KE pour l'exploitation.

3. Reporting sur les incidents et accidents

4. Reporting sur les exercices incendie (12 exercices mensuels réalisés sur les 2 sites et un exercice PPI)

5. Bilan du système de gestion de la sécurité

Il est caractérisé par des investissements élevés pour moderniser et entretenir les installations, une absence d'incidents majeurs sur le site ou d'accident du travail, une formation permanente des intervenants extérieurs...

6. Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Il passe par la sensibilisation des chauffeurs et entreprises extérieures, par l'installation d'un détecteur d'hydrocarbure en mer au point de dépotage des navires et par le projet BEOL.

3) Actualités du dépôt depuis le dernier CLIC - Etat d'avancement des travaux et projets prévus

M. JEGOUSSE expose le projet BEOL qui consiste en un déplacement des bacs de stockage d'essence sur le site de Seignelay coté mer, avec suppression de 2 bacs et reconstruction de 2 bacs double paroi (annexe2). Cette technologie permet de diminuer le risque à la source en diminuant le nombre des stockages, d'améliorer la fiabilité de détection des fuites et d'intervenir plus rapidement en cas de détection.

Le dépôt devant conserver le maximum de produits destinés à la vente (seul le gazole pêche sera supprimé), les travaux auront lieu en phase d'exploitation du dépôt avec en corollaire un renforcement des conditions de sécurité de l'activité.

La lecture du planning du projet BEOL montre un glissement des délais de réalisation. Les travaux préparatoires viennent seulement de débuter. Début 2012, les études de détails seront engagées. Le permis de construction devrait être déposé en janvier 2012 et les travaux de démolition et construction mis en oeuvre en juin 2012. La demande d'AOT vient d'être adressée à la CCIM qui la communiquera à la région Bretagne, ce point ne soulevant a priori pas de difficulté.

La réalisation de ce projet doit prendre en compte le maintien en activité du dépôt pendant la phase travaux et un planning relativement tendu.

4) Point sur l'action de l'inspection des installations classées depuis le CLIC du 24 novembre 2010

Mme DELASNERIE évoque l'inspection effectuée par les services de la DREAL en 2011. Elle portait sur le vieillissement des installations (bacs de Kergroise) et sur la prévention des pollutions (émission de COV, URV, dépotage..). Les derniers bacs seront contrôlés en 2012. Avant le démarrage des travaux (BEOL), DPL devra présenter un document relatif à la sécurité pendant cette phase « travaux ».

L'étude d'impact devra, par ailleurs, être mise à jour pour ce qui est des aspects « prévention des pollutions », les arrêtés de prescription relativement anciens devant être revus.

5) Point sur le PPRT

Mme DELASNERIE indique les prochaines étapes du PPRT :

- Instruction de l'étude de dangers remise en novembre 2011 et réalisation de la cartographie des aléas pour le dépôt de Seignelay
- 2^{ème} réunion des POA courant 2012 pour la présentation de la cartographie des aléas pour le dépôt de Seignelay, finalisation du recensement des enjeux sur Kergroise, proposition d'investigations complémentaires et lancement de la phase de stratégie du PPRT.

Cette phase de stratégie suppose qu'au préalable soient réexaminées les modalités d'association et de concertation. L'expérience des démarches PPRT engagées dans le secteur lorientais révèle la nécessité d'associer le plus en amont possible les riverains et les populations vivant en périphérie du site également impactées par les conséquences foncières indirectes du PPRT. On voit que les habitants se mobilisent au fur et à mesure de l'avancement de cette procédure en déplorant un déficit d'information préalable au lancement du PPRT.

M. LAVALT souhaite que la représentativité du milieu associatif au sein du CLIC et dans le cadre de la procédure PPRT soit examinée. Il signale la démission du CLIC de l'association « Bien Vivre Nouvelle Ville » et observe que la mission de relais attendu des représentants de ces associations doit être explicitée. L'exercice est complexe, nul ne devant être négligé ou privilégié, activités, habitat, l'ensemble des acteurs doit être pris en compte. Ainsi que le souligne M. GAVEL, la population dans toute sa diversité (propriétaires, locataires, commerçants, industriels...) doit être prise en compte pour une information cohérente. La préfecture (SIDPC) est en relation étroite avec la ville de Lorient pour mieux associer les riverains au CLIC et aux réunions de POA.

M. COZILIS, en qualité de représentant de Cap l'Orient au sein des CLIC SICOGAZ, GUERBET et DPL, confirme l'importance d'anticiper et de rechercher des solutions assurant une meilleure participation des populations soucieuses de recevoir une information adaptée. Les services de l'Etat et les collectivités, seuls, ne peuvent répondre qu'imparfaitement à ces attentes. Même si l'attitude des riverains des 3 sites concernés peut différer en début de procédure, elle devient similaire dès lors que sont abordés les effets du PPRT sur le devenir de leur habitat.

M. TONNERRE rappelle que les objectifs initiaux de l'association « Rade Environnement » ne sont pas liés au PPRT. Cette association, constituée d'un petit groupe de bénévoles, ne peut devenir, faute de moyens et d'envie, le supplétif des services de l'Etat et des collectivités locales. Une information pourrait passer par le canal du bulletin communal d'informations.

M. METAIRIE constate que la défection de l'association « Bien Vivre Nouvelle Ville » modifie le cadre existant. Conscient de la difficulté de la tâche, il suggère une présentation différenciée selon les secteurs avec, bien entendu, un souci de transparence et de pédagogie. La ville de Lorient va réfléchir et formulera des propositions.

La société DPL se met à la disposition de la ville de Lorient pour apporter tous éléments de communication à destination de bulletins d'informations. L'organisation de réunion publique est abordée, exercice difficile qui pourrait éventuellement être limité dans un premier temps à un nombre de personnes ciblées.

M. LAVAUT évoque la période de réserve électorale (de la mi-mars à la mi-juin). Une réunion d'information pourrait avoir lieu début 2012 ou à l'automne, ce qui dans ce dernier cas laisse le temps pour la réflexion. Il invite chacun à faire connaître ses suggestions.

6) Questions diverses

M. JEGOUSSE attire l'attention du CLIC sur l'augmentation du coût du projet BEOL qui est passé de 11 à près de 17 millions d'euros.

Ces mesures constructives, non prescrites par arrêté préfectoral, qui permettront éventuellement d'éviter le recours à l'expropriation, au délaissement pourraient être considérées comme des mesures supplémentaires. Une discussion en ce sens est actuellement engagée avec les services du ministère. Ceci se traduirait par un financement bi-partite (Etat-exploitant), contrairement aux mesures complémentaires prises en charge uniquement par l'exploitant.

Mme DELASNERIE précise que l'acceptation de mesures supplémentaires suppose que leur coût soit inférieur à celui des décisions d'expropriation, de délaissement prises dans le cadre du PPRT. L'étude de danger n'ayant pas à ce jour été instruite, les cartes des aléas et des enjeux n'étant pas établies, il est difficile de se prononcer sur ce point.

M. METAIRIE réaffirme l'importance d'aller jusqu'au bout de la démarche de réduction des risques.

Interrogée sur la possibilité de mesures foncières, Mme DELASNERIE note que si celles-ci devaient intervenir, elles ne concerneraient que quelques bâtiments limitrophes. Les services de la DREAL se tiennent à la disposition de la ville de Lorient pour toutes précisions concernant les contraintes touchant certains secteurs susceptibles d'accueillir de nouvelles activités.

Pour ce qui est de la cohérence PPRT et projet BEOL, un arrêté modifiant celui de 2009 devra intervenir afin que les aménagements projetés correspondent au projet prescrit. Les travaux peuvent être réalisés après l'approbation du PPRT.

Le planning suivant peut être envisagé :

- 1^{er} trimestre 2012 : résultat de l'analyse de l'étude de danger,
- 1^{er} semestre 2012 : présentation de la carte des aléas.

Il est possible de progresser en parallèle sur Kergroise en programmant une réunion des POA début 2012.

Aucune observation ou question nouvelle n'étant émise, M. LAVAUT, après avoir remercié les participants, lève la séance à 16 h 15.

Le président de séance,

Patrick LAVAUT